

DOSSIER D'INSCRIPTION

UNITE D'ENSEIGNEMENT

« CONCEPTION ET ENCADRMENT
D'UNE ACTION DE FORMATION »

(CEAF)

DU 23 MARS AU 27 MARS 2024
HENDAYE

[Objectif du stage](#)

A la fin de la formation à l'unité d'enseignement « CEAF », l'apprenant sera capable :

- D'analyser les besoins en formation à partir d'enquêtes sur le terrain pour définir les actions de formation nécessaires.
- De concevoir, à partir de compétences fixées par voie réglementaire, émanant d'une autorité d'emploi ou résultant d'une enquête de terrain, une action de formation en élaborant un référentiel de formation respectant les règles de pédagogie générale et les conditions d'apprentissage propices à la construction des savoirs nécessaires aux compétences visées.
- De concevoir, pour chaque étape de la progression issue d'un référentiel de formation, les outils pédagogiques permettant, sur la base de critères et d'indicateurs, de mesurer l'atteinte des objectifs.
- D'organiser une action de formation dans un cadre contraint au plan administratif, logistique et parfois financier, dans le respect des dispositions réglementaires et sur la base de référentiel de formation et de certification validés par son autorité d'emploi.
- De diriger, de coordonner et d'animer une équipe pédagogique, dans le cadre d'une action de formation, afin d'en garantir sa réalisation selon les préconisations définies par son autorité d'emploi.

[Durée de la formation](#)

La durée minimale est fixée à 40 heures pour le CEAF

[Compétences et jury](#)

La formation à cette unité d'enseignement est dispensée par une équipe pédagogique dont la composition est fixée par l'autorité d'emploi assurant la formation.

Cette équipe pédagogique est composée de formateurs, dont l'un est nommé comme responsable pédagogique par son autorité d'emploi.

Chaque membre de l'équipe pédagogique doit être détenteur du certificat de compétences de « formateur de formateurs » ainsi que du certificat de compétences de « conception et encadrement de formation ».

L'évaluation sommative de l'apprenant est réalisée de façon continue et porte sur :

- Sa maîtrise des compétences de formateur telles que définies en annexe I de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé, d'une part ;
- Sa capacité à contextualiser les compétences précitées au domaine particulier de la formation de formateurs.
- Élaborer une action de formation à visée certificative ;
- Encadrer une équipe pédagogique lors de la réalisation d'une action de formation.

L'évaluation de certification, obligatoirement associée à l'évaluation sommative, s'effectue en fin de formation. Elle atteste de l'atteinte par le participant de l'ensemble des compétences figurant en annexe I de l'arrêté du 17 août 2012.

[Prérequis](#)

Cette unité d'enseignement est accessible à toute personne titulaire de la formation de Formateur de Formateurs et à jour de la formation continue.

Composition du dossier pour le CEAF

- 1 photo d'identité
- 1 demande manuscrite du participant mentionnant nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale et mail, numéro de téléphone ainsi que ses motivations
- 1 Copie de la PAE FDF et de l'attestation de formation continue.
- 1 dossier complet signé

Lieu de formation

Bella Vista - Rue Goyara – 64700 HENDAYE

Début du stage : **Samedi 23 Mars 2024 à 8h30**

Fin du stage : **Mercredi 27 Mars 2024 à 17h30**

Matériel à prévoir

Vous serez en possession du matériel suivant :

- ✓ Un ordinateur portable dans la mesure du possible (Plus que nécessaire)
- ✓ Crayons
- ✓ Bloc note
- ✓ Papier
- ✓ Surligneur et tout le matériel que vous trouverez utile
- ✓ Clé USB

Tarif

	Pension Complète	Repas midi uniquement
Adhérent FNMNS	1100€	800€
Extérieur	1200€	900€
CPF - OPCO	1200€	
Arrive la veille, dîner inclus	50 €	

Clôture des inscriptions le Lundi 04 Mars 2024

Un nombre minimum de 08 stagiaires est nécessaire pour maintenir la formation

Un dossier incomplet peut entraîner le refus du candidat à la formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Photo d'identité

UNITE D'ENSEIGNEMENT CONCEPTION ET ENCADREMENT D'UNE ACTION DE FORMATION « CEAF » Du 23 au 27 Mars 2024

Identification du stagiaire :

Mme ☐ Mlle ☐ Mr ☐

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tél personnel : Professionnel :

E-mail :

Avez-vous une affection particulière, ou un handicap qui nécessite un accompagnement ? si OUI vous serez redirigé vers un de nos référent santé :

Titulaire de la PAE FDF délivrée le : Par :

Date de la FC :

Taille du Polo : S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ XXL ☐ XXXL ☐

Financement : Organisme de financement ☐ Personnel ☐ Associatif ☐ CPF ☐

Adresse de facturation :

Date prévue d'arrivée : Vendredi 22 Mars 2024 en fin de journée ☐
Samedi 23 Mars 2024 à 8h30 ☐

Questionnaire d'entrée en formation

Nom :
Prénom :

Date :

1. Qu'est-ce qui vous motive pour faire cette formation ?

.....
.....
.....

2. Que peut vous apporter ce stage ?

.....
.....
.....

3. D'après vous, est-il utile de concevoir ses propres outils pédagogiques ?

.....
.....
.....

4. Selon vous, une des tâches du concepteur est de prendre en compte l'aspect financier d'une formation ?

.....
.....
.....

5. Selon vous, un concepteur doit obligatoirement participer à une formation continue ?

.....
.....
.....

Règlement intérieur à observer lors des formations

ARTICLE 1 : Toute personne suivant une formation au sein du CNF de la FNMNS est couvert par une assurance pour l'activité nommée pendant les heures de formation.

ARTICLE 2 : Toute personne suivant une formation doit fournir un dossier d'inscription complet. Ce dossier est à envoyer au CNF de la FNMNS – Maison des sports 13 rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE.

ARTICLE 3 : Toute personne en formation se doit de respecter le matériel qui lui est mis à sa disposition pendant la durée de la formation.

ARTICLE 4 : Toute personne en formation se doit de garder une attitude digne et responsable, compatible avec l'esprit du sauvetage et du secourisme. Elle s'engage à suivre régulièrement la formation qu'elle a entreprise.

ARTICLE 5 : Toutes convocations, renseignements, informations, et conseils seront transmis par INTERNET (mail). Le candidat s'engage à répondre à toute convocation et demande de renseignements faites par courriel ou par téléphone.

ARTICLE 6 : Le CNF s'engage à donner fournir les RIF RIC correspondant à l'unité d'enseignement visée.

ARTICLE 7 : Toute formation commencée est due sauf empêchement majeur apprécié par le bureau directeur du CNF.

ARTICLE 8 : En cas de non-respect du présent règlement, le bureau directeur du CNF se réserve le droit de prononcer l'exclusion de l'adhérent sans aucun remboursement.

Assurance lors du stage

Responsabilité civile

Garantie les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'ils peuvent encourir à raison de dommages corporels, matériels et immatériels.

Protection juridique de base

Le sinistre garanti est le litige ou le différend dont le fait générateur se situe pendant la période où l'assuré à la qualité de membre.

Garanties Individuelle Accident

- capital décès : 17 000 €
- capital invalidité : 33 000 € réductible en fonction du taux d'IPP
- remboursement du forfait hospitalier, sans limitation, ni montant, ni durée
- Frais de prothèse dentaire : 50 €
- Bris de lunette ou frais de lentille : 70 €
- Frais de soins : en complément de la Sécurité Sociale à concurrence de 100% du tarif de responsabilité.
- Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits : A concurrence des frais réels.

Garanties Assurances

Les garanties d'assistance sont assurées aux victimes dès lors que l'accident ou la maladie grave est survenu plus de 50 km de leur domicile (à moins de 50 km du domicile, les frais de premier transport sont pris en charge).

- Prise en charge du déplacement aller-retour d'un proche lorsque l'assuré est hospitalisé plus de 10 jours.
- Prise en charge du retour prématuré de l'assuré en déplacement à l'étranger en cas de décès de son conjoint ou d'un ascendant au premier degré.

Couverture Responsabilité Civile de l'Adhérent

L'adhérent est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties.

La couverture d'assurance obligatoire qu'à souscrite le centre de formation vous permet principalement de vous prémunir contre un risque engageant un tiers. C'est pourquoi, nous vous informons de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne, ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels.

Il s'agit en particulier d'une couverture individuel accident, ou d'une garantie complémentaire en perte de salaire ou de revenus n'ayant pas pour objet de se substituer aux obligations des employeurs et aux organismes de prévoyance, elle n'intervient qu'en complément de ceux-ci. En prenant en charge la surprime, vous pouvez procéder à une extension de vos garanties.

Si vous souhaitez développer une telle extension de garantie, qui serait à votre charge, vous devez nous contacter.

Règlement général de la protection des données (RGPD)

Le règlement européen a renforcé en 2018, les droits des personnes et les implications du responsable de traitement des données personnelles via le RGPD.

Votre inscription à l'une de nos formations est un traitement de données personnelles géré par le secrétariat du CNF de la FNMNS, situé à la Maison des sports – 13 rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE

La finalité du traitement des données, sert :

- ↳ A l'inscription du participant à l'une de nos formations,
- ↳ Au positionnement du participant (questionnaire d'entrée, ...)
- ↳ A la fusion des données administratives vers les objectifs pédagogiques du stagiaire afin de permettre un suivi de formation,
- ↳ A la création et l'envoi de l'attestation, du certificat ou diplôme en fin de formation ou d'examen du participant,
- ↳ Le suivi de votre cursus de formation continue.

Les données sont recueillies auprès de tous les stagiaires du CNF de la FNMNS car celles-ci sont indispensables à la création des documents liés à la formation. En cas de non fourniture de ces données, le stagiaire ne pourra pas être inscrit à la formation.

Le type de données collectées, sont celles de son identité personnelle, adresse postale et professionnelle si prise en charge par celle-ci, coordonnée téléphonique, adresse mail, diplômes.

Les données sont à destination du secrétariat du CNF de la FNMNS afin de les enregistrer sur une plateforme destinée à la gestion de la formation, à la création d'attestation, de certificat ou de diplôme suivant le type de formation, le suivi de son cursus de formation continue, celui-ci étant en règle face aux obligations du RGPD.

La durée de conservation des données est de 30 ans conformément aux obligations.

Vous pouvez demander et accéder à vos données personnelles, vous opposer au traitement de celles-ci, les faire rectifier ou les faire effacer.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au délégué à la protection des données du CNF de la FNMNS (secrétariat).

Conditions générales de vente (CGV)

OBJET

Les Conditions Générales de Vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations du Centre National de Formation de la FNMNS et de son client dans la cadre de la vente de formation.

Toute inscription à la formation auprès du Centre National de Formation de la FNMNS implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente.

DEVIS

Pour chaque formation, le CNF de la FNMNS s'engage à fournir un devis au client, à sa demande. Ce dernier est tenu de retourner au CNF de la FNMNS un exemplaire, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix des différentes formations sont indiqués en euros. Le CNF de la FNMNS n'étant pas assujetti à la TVA le prix indiqué est donc celui qui devra être versé. Le règlement de la facture se fera au moment de l'inscription. En cas de retard de paiement de la formation, aucun document validant le stage ne sera remis au participant. Il pourra être effectué par virement bancaire, chèque ou espèces. Le paiement donnera lieu à l'établissement d'une facture.

PRISE EN CHARGE

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où le CNF de la FNMNS ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT

Toute annulation d'inscription doit être effectuée par écrit.

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution du stage dans un délai de 5 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, l'entreprise bénéficiaire ou la personne physique s'engage au versement de la somme de 50 € à titre de dédommagement. Cette somme de 50 € n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire ou de la personne physique et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

La responsabilité du CNF de la FNMNS ne pourra être mise en cause si la non-exécution de la formation découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

LITIGES

Tous litiges relatifs à l'interprétation et/ou à l'exécution des CGV seront soumis à arbitrage, chacune des parties choisissant son arbitre. Dans le cas où ceux-ci ne se mettraient pas d'accord, il serait fait appel à un tiers arbitre nommé par le Président du Tribunal de Grande Instance. La sentence de ce tiers arbitre sera sans appel.

A remplir par tous les candidats

Je soussigné(e)

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| ✍ Atteste l'exactitude des renseignements donnés | OUI ☐ | NON ☐ |
| ✍ Confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur | OUI ☐ | NON ☐ |
| ✍ Avoir rempli le questionnaire d'entrée en formation | OUI ☐ | NON ☐ |
| ✍ Avoir pris connaissance du règlement général de la protection des données (RGPD) et accepte la collecte et l'utilisation des données renseignées dans ce dossier | OUI ☐ | NON ☐ |
| ✍ Avoir pris connaissance des conditions générales de ventes (CGV) | OUI ☐ | NON ☐ |
| ✍ Avoir pris connaissance des conditions d'assurances | OUI ☐ | NON ☐ |
| ✍ Cède mon droit à l'image pour reproduire ou diffuser auprès du public les photos, films ou tout autre support permettant la promotion des activités du CNF de la FNMNS | OUI ☐ | NON ☐ |
| ✍ M'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé | OUI ☐ | NON ☐ |

Fait à : le

Signature du candidat
Précédée de la mention « lu et approuvé »